

Résolution sur la situation en République arabe syrienne

Antananarivo (Madagascar) | 9-12 juillet 2016

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar) du 9 au 12 juillet 2016, sur proposition de la Commission politique,

- CONSIDÉRANT** que le conflit en Syrie, qui a débuté en mars 2011 par la répression exercée par le régime syrien à l'encontre d'une partie de sa population, a dégénéré en guerre civile caractérisée par des affrontements entre l'armée et les forces de sécurité syriennes, d'une part, et divers groupes armés dont des groupes terroristes, d'autre part ;
- ALARMÉE** par la situation humanitaire dans ce pays et notant avec une vive préoccupation que plusieurs millions de Syriens, en particulier des déplacés, notamment des femmes et des enfants, ont besoin d'une aide humanitaire immédiate ;
- CONSIDÉRANT** que les agissements et l'idéologie extrémiste et violente des groupes terroristes présents sont préjudiciables à la stabilité de la région et, plus particulièrement, celle des pays limitrophes de la Syrie ainsi que les pays du Maghreb;
- CONSIDÉRANT** que le conflit en Syrie est une menace réelle pour la paix et la sécurité internationale;
- ALARMÉE** par l'arrivée massive de milliers de combattants étrangers venus de plus de 70 pays, dont plusieurs sont membres de la Francophonie, rejoignant les différents groupes armés engagés en Syrie et en Irak;
- CONDAMNE** fermement les violations généralisées des droits de l'Homme et du droit international humanitaire commises par les forces armées en conflit en territoire syrien;
- DEMANDE** à toutes les parties de respecter les principes directeurs des Nations Unies en matière d'aide humanitaire d'urgence, soulignant qu'il importe que cette aide soit fournie en fonction des besoins, impartialement et sans motivation politique;
- SOUTIENT** la résolution du 15 août 2014 du Conseil de sécurité des Nations Unies visant à arrêter le financement et le recrutement de combattants extrémistes en Syrie et en Irak;
- SOUTIENT** l'intervention de la coalition internationale visant à mettre fin à l'action des groupes terroristes en Irak et en Syrie, en respect de la Charte des Nations Unies;
- DÉPLORE** des violations répétées de l'accord de cessation des hostilités entré en vigueur le 27 février 2016 entre les forces du régime et l'opposition syrienne;

DÉPLORE	l'arrêt des négociations de paix entre le pouvoir et l'opposition, supervisées par le Conseil de sécurité des Nations Unies;
ATTEND	l'application du plan de transition politique, adoptée en décembre 2015 par le Conseil de sécurité, qui visait notamment la tenue d'élections dans un délai de 18 mois;
APPUIE	le Groupe international de soutien à la Syrie dans sa volonté de raviver le processus de paix et de trouver une solution diplomatique durable en Syrie;
SALUE	le déploiement de convois d'aide humanitaire effectué par les Nations Unies et la Croix-Rouge dans au moins 11 villes sur les 19 encerclées par l'armée de Bachar El-Assad;
ENCOURAGE	la poursuite du dialogue international entre les membres de la coalition et les autorités syriennes, et du dialogue national, entre l'opposition et les autorités syriennes pour une transition démocratique;
ENCOURAGE	les États membres de la Francophonie à s'unir aux actions diplomatiques et à prendre des initiatives afin de concourir au règlement de la crise syrienne;
CONFIRME	le maintien, au vu des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par la Déclaration de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations graves des droits de l'Homme, de la suspension de la section syrienne, en application de l'article 4.1 du règlement.

